

Société Hexabyte

Société anonyme au capital de 2 083 334 Dinars

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

RC Béja : B124582001 – M.F : 760635KAM000

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 08 Avril 2013 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2012,
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2012,
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2012
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2012,
5. Fixation du montant des jetons de présence
6. Quitus aux administrateurs,
7. Autorisation d'intervention sur le marché financier du Conseil d'Administration en vue de la régulation du cours de l'action HEXABYTE,
8. Renouvellement des mandats des administrateurs,
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2013-2014 et 2015,
10. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société HEXABYTE sise au 04 rue Ibn Bassam – Menzeh 4- 1082 – Tunis

Le Conseil d'Administration

SOCIETE HEXABYTE : Projet de résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du lundi 08 Avril 2013 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

Résolution 1^{ère}

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2012.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

Résolution 2^{ème}

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2012.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

Résolution 3^{ème}

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice 2012.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

Résolution 4^{ème}

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2012, s'élevant à Deux cent Cinquante Sept Mille Sept Cent Soixante Douze Dinars 628 millimes (257 772,628 TND) comme suit :

Résultat 2012	257 772,628
Report à nouveau	608 000,193
Résultat disponible	865 772,821
Réserves légales	43 288,641
Bénéfices distribuables	822 484,180
Dividendes	208 333,400
Reports à nouveau	614 150,780

Soit la distribution de Cent (100) millimes de dividende par action, correspondant à 10% du nominal de l'action.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

Résolution 5^{ème}

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence fixée à Mille dinars (1 000) dinars net d'impôts par administrateur. Cette rémunération demeurera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

Résolution 6^{ème}

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de la société «HEXABYTE» au titre de leur gestion de l'exercice 2012.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

Résolution 7^{ème}

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à intervenir sur le marché boursier en vue de réguler le cours de l'action «HEXABYTE» et ce conformément aux dispositions de la loi 94-117 du 14

novembre 1994, portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents. L'Assemblée Générale Ordinaire donne plein pouvoir au Conseil de fixer les caractéristiques du programme de rachat d'actions propres.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

Résolution 8^{ème} :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants et ce pour une durée de trois ans couvrant les exercices de 2013 à 2015 :

1. Monsieur Aïssa HISOUSSI, Président du Conseil d'Administration.
2. Monsieur Naceur HIDOUSSE, Directeur Général.
3. Madame Zeineb BEHIRA épouse HIDOUSSE.
4. Madame Rafia BEHIRA épouse HARZALLAH.
5. Madame Inès ZALILA épouse HIDOUSSE.
6. Monsieur Mohamed DIMASSI.
7. Monsieur Ahmed ATTIA, représentant de la société d'investissement à capital risque «CHALLENGE S.I.C.A.R».
8. Madame Afef BEN MANSOUR, représentante de la société de gestion du fonds commun de placement à risque «*Tunisian Development Fund*».
9. Monsieur Morsy DIMASSI, représentant de la société de gestion du fonds commun de placement à risque «*A.T.I.D FUND (I)*».

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

Résolution 9^{ème} :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes M. Wadi TRABELSI et ce pour une durée de trois ans couvrant les exercices 2013-2014 et 2015.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

Résolution 10^{ème} :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner plein pouvoir à Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication du présent Procès Verbal.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à